

/as
REPUBLIQUE DU DAHOMY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:

DECRET N°74-93 du 4 avril 1974

portant confirmation de Mr Antoine Maxime
GBAGUIDI, Directeur par intérim de l'Hydrau-
lique, dans ses fonctions.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973
qui l'a complété ;
VU le décret N°358/PR/MTF du 17 octobre 1967, portant création, organi-
sation et attributions de la Direction de l'Hydraulique ;
VU le décret N°73-323 du 10 octobre 1973, portant nomination de Monsieur
Antoine Maxime GBAGUIDI, Ingénieur Principal des Travaux Publics, en
qualité de Directeur par intérim de l'Hydraulique ;
Sur proposition du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Antoine Maxime GBAGUIDI, Directeur par intérim de l'Hy-
draulique, est confirmé dans ses fonctions.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 4 avril 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Travaux Publics,
Mines et Energie,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances.

Capitaine André ATCHADE

Ampliatiions : PR 8 CS 6 MTP 8 DH 4 Intéressé 1 Ministères 10 SGG 4
IAA-DCCT-CNI-IGF-Gde Chanc. 5 DTP 4 DGP-DGAJL-INSAE 6 CNE 4 SPD 2
DGI 4 DB-CF-DC-Solde 4 Trésor 4 DP 2 JORD 1.